

Emetteur : fbl N° panneau : PAD HE
Affiché le : 26/05/25 Retiré le : 26/07/25
Annexes : Non [x] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Arrêté n° ATM	2025	034
		Catégorie		
		<i>Nombre de pages</i>	1	/ 1
		<i>Paraphe</i>		
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY				
ALTERNAT DE CIRCULATION				

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN CEUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : EIFFAGE Energie
Z.I du Bois Gueslin
28630 MIGNIERES

Mail : mickael.aubry@eiffage.com
David.CAMU@CCIN.FR

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Avenue de la Gare	Réparation de fourreau Télécom- Caméras/trottoir	Du 05/06/2025 au 06/06/2025		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Vitesse limitée à 30 km/h.

Ampliation adressée à :
EIFFAGE-Energie Systèmes-ZI du Bois Gueslin
Mickaël.aubry@eiffage.com
David.CAMUS@CCIN.FR
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 26/05/2025

le Maire de JOUY :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,

Jean SEIGNEURY



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le :
26 MAI 2025
-et de la notification le :